



Syndicat des professeures et professeurs
du Collège de Maisonneuve

Recommandation sur l'offre patronale à la table sectorielle adoptée
lors de l'assemblée générale du 17 janvier 2023

Extrait conforme et certifié

Il a été résolu à l'unanimité lors de l'assemblée générale tenue le 17 janvier 2023,

que le SPPCM rejette le dépôt patronal sectoriel du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC), qui démontre une véritable déconnexion quant aux préoccupations propres aux enseignants-es de cégep et qui propose des pistes menant à une détérioration de nos conditions de travail, des conditions d'études des étudiants-es et de la vitalité du réseau collégial.

Chantal Lamarre
Adjointe administrative
Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve